



APPEL À PROJETS *Expérimental*

AIDES À DOMICILE

2022

S'INSCRIRE EN LIGNE



- Appel à projets Aides à domicile • P02
- Bénéficiaire de l'appel à projets • P03
- Construire son projet vacances, répondre à l'appel à projets • P05
- Vacances Ouvertes, c'est • P06
- Annexe 1 Convention d'engagement • P07
- Annexe 2 Bulletin d'adhésion • P08
- Annexe 3 Informations sur l'utilisation des données • P11

SOMMAIRE

En partenariat avec



VACANCES
OUVERTES

WWW.VACANCES-OUVERTES.ASSO.FR



L'APPEL À PROJETS EXPÉRIMENTAL AIDES À DOMICILE

Une expérimentation pour soutenir le départ en vacances des salarié-es les plus fragiles de l'aide à domicile

Les professionnel·les du secteur de l'aide à domicile sont engagé·es au quotidien pour la santé, le bien-être et la dignité des personnes accompagnées. Exerçant des métiers vecteurs de sens, de solidarité et d'utilité sociale, ils sont pourtant peu reconnus. Ils font face à la pénibilité de leur travail et à des situations précaires.

Pour éviter l'usure professionnelle, Vacances Ouvertes propose de soutenir le départ en vacances des salarié-es de l'aide à domicile les plus éloigné-es des vacances, comme support de bien-être et de remobilisation au travail en permettant un temps de repos et de lien social.

LES OBJECTIFS DE L'EXPÉRIMENTATION

- Encourager le départ en vacances des salariés de l'aide à domicile les plus fragiles et les plus éloigné-es des vacances
- Expérimenter des démarches d'accompagnement au projet vacances pour faciliter le départ
- Formaliser les démarches d'accompagnement
- Identifier les effets du projet vacances (le bien-être et le lien social, remobilisation au travail...)

L'APPEL À PROJETS

L'appel à projets expérimental est ouvert aux structures employeuses de l'aide à domicile pour accompagner le départ en vacances de leur salarié-es. Dans ce cadre, VO sélectionnera un maximum de cinq structures qui seront accompagnées et soutenues dans la conception et la mise en place du projet vacances.

Les projets retenus :

- Bénéficieront d'une aide financière sous forme de chèques-vacances et d'un accompagnement de la structure par Vacances Ouvertes (appui-conseil, des temps de rencontre, accès à une plateforme collaborative).
- S'inscriront dans une démarche d'évaluation menée par Vacances Ouvertes dans le cadre de l'expérimentation auprès de la structure porteuse de projet et des salarié-es bénéficiaires de l'aide.

Les salarié-es s'engagent à utiliser l'aide financière uniquement sur le temps de leur séjour de vacances.

Les +

- + Si les structures souhaitent aussi soutenir leurs usager-es dans leur accès aux vacances, elles peuvent bénéficier de l'[APPEL À PROJETS VACANCES](#).
- + La réponse apportée par les structures employeuses en matière de vacances peut également être intégrée à leur politique sociale

LE PROJET VACANCES

Le droit aux vacances

L'accès aux vacances est un droit. Pourtant les populations les plus fragiles en restent majoritairement exclues. Aux difficultés financières s'ajoutent bien souvent des freins sociaux et culturels : s'autoriser à partir en vacances quand on est en recherche d'emploi, sortir de son environnement quotidien, comment partir, avec qui partir... autant de questions qui appellent la mise en place d'un accompagnement au départ et la construction d'un véritable projet vacances.

Un outil d'insertion sociale

Plusieurs études le démontrent, le projet vacances permet d'agir sur des ressorts très intimes comme la confiance en soi, la diminution du sentiment d'échec, l'autonomie. Il permet en outre l'acquisition de compétences transférables dans le quotidien, telles que l'organisation, la construction d'un budget, la mobilité, le vivre-ensemble... et favorise ainsi l'inclusion sociale des publics.



BÉNÉFICIAIRE DE L'APPEL À PROJETS

LES CRITÈRES

LES TERRITOIRES ÉLIGIBLES À L'EXPÉRIMENTATION

La Bretagne, les Hauts-de-France, et la Nouvelle-Aquitaine pour les structures UNA
Toute la France pour les structures FNAAFP

LES STRUCTURES ÉLIGIBLES

- Les structures d'aide à domicile - associations familiales, les associations pour personnes âgées et pour personnes en situation de handicap - des réseaux UNA et FNAAFP

LES PUBLICS SOUTENUS

- Salarié-es de l'aide à domicile : TISF, AVS, personnels soignants, personnels administratifs
- Priorité sera accordée aux salarié-es qui ne sont pas parti-es en vacances l'année précédente
- Les salarié-es ayant un quotient familial inférieur à 900€ (ou RFR équivalent, voir tableau de correspondance p. 5)

LES SÉJOURS SOUTENUS

- Séjours individuels ou collectifs
- D'une durée de 2 à 14 nuits
- En France ou au sein de l'Union Européenne
- Se déroulant à toute période de l'année civile
- Ayant un coût de séjour maximum de 110€ par jour et par personne (incluant l'alimentation, l'hébergement, le transport, les activités, les assurances)
- Prévoyant une participation financière directe significative des futur-es vacancier-es, versée avant le départ

MONTANT ET MODALITÉS DE L'AIDE FINANCIÈRE

- De 2 à 5 nuits : une aide forfaitaire de 100€ par salarié-e
- De 6 à 14 nuits : une aide forfaitaire de 200€ par salarié-e
- L'aide financière apportée par Vacances Ouvertes est versée sous forme de Chèques-Vacances grâce au partenariat avec l'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances (ANCV)
- Cette aide est cumulable avec d'autres financeurs (hormis partenaires ANCV), dans la limite de 3 départs aidés
- Une aide par an et par personne

POUR ÊTRE RETENUS, LES PROJETS DEVRONT :

- Répondre aux critères énoncés ci-dessus
- S'inscrire dans la limite de l'enveloppe financière disponible
- Au cours du processus de sélection, Vacances Ouvertes choisira un maximum de cinq structures désireuses de s'impliquer pour l'accès aux vacances de leurs salarié-es. Les projets des structures non retenues pourront être étudiés sur un autre dispositif de Vacances Ouvertes
- Vacances Ouvertes privilégiera le soutien de salarié-es qui ont peu d'habitude de départ en vacances



LES ÉTAPES CLÉS DE L'APPEL À PROJETS

Les étapes essentielles pour les structures d'aide à domicile :

- S'inscrire à l'appel à projets et créer son compte sur l'extranet de Vacances Ouvertes :
Jusqu'au 31 mars 2022
Via le lien en page de couverture ou sur le site www.vacances-ouvertes.asso.fr
- Adhérer à Vacances Ouvertes
- Déposer le projet complété sur votre extranet Vacances Ouvertes
- Compléter le questionnaire en ligne APVWeb, accessible depuis votre extranet, pour chaque salarié-e bénéficiant du soutien de Vacances Ouvertes.
- Participer à l'échange téléphonique permettant d'instruire votre projet une fois tous les documents dûment remplis
- Participer à la démarche de co-construction et d'évaluation du projet avec Vacances Ouvertes.
- Inviter les salarié-es soutenu-es à participer à la démarche d'évaluation du projet

LES TEMPS DE RENCONTRE DE LA COMMUNAUTÉ DE PRATIQUE

Pour faciliter la mise en réseau des professionnel·les engagé·es en faveur du projet vacances, Vacances Ouvertes a créé et anime une communauté de pratiques. Celle-ci propose de nombreux rendez-vous aux porteurs de projets vacances : Cafés pro, webinaires...

Les structures bénéficiant de l'appel à projets pourront, si elles le souhaitent, rejoindre la CoP et retrouver ces rendez-vous sur le site de [Vacances Ouvertes](#).



CONSTRUIRE SON PROJET ET RÉPONDRE À L'APPEL À PROJETS

LES DOCUMENTS

POUR LES STRUCTURES D'AIDE À DOMICILE

Documents à envoyer à Vacances Ouvertes

- Le règlement de l'adhésion
- Bulletin d'adhésion signé (voir Annexe 2)

Documents à déposer sur l'espace extranet de Vacances Ouvertes

- Convention d'engagement signée (voir Annexe 1)
- Une trame de projet et de budget
- La liste des bénéficiaires signée, début d'année 2023

Documents à conserver pendant 3 ans par la structure

- Justificatif des ressources des bénéficiaires (CAF, MSA, revenu fiscal de référence)
- Justificatif du séjour (ex : facture de l'hébergement)
- Annexe RGPD (voir Annexe 3)

POUR LES SALARIÉ·ES BÉNÉFICIAIRES DE L'AIDE

Documents que les salarié·es s'engagent à compléter

- Le questionnaire en ligne APVWeb, en amont de l'instruction téléphonique

TABLEAU DE CORRESPONDANCE

Nombre de parts fiscales	Revenu fiscal de référence Tout public Équivalence QF $\leq 900\text{€}$
1	$\leq 19440\text{€}$
1,5	$\leq 24300\text{€}$
2	$\leq 29160\text{€}$
2,5	$\leq 34020\text{€}$
3	$\leq 38880\text{€}$
3,5	$\leq 43740\text{€}$
4	$\leq 48600\text{€}$
4,5	$\leq 53460\text{€}$
5	$\leq 58320\text{€}$
1/2 part supplémentaire	4860€

PRÉCISIONS

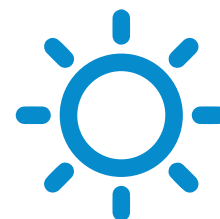
Si le bénéficiaire n'a pas de quotient familial, il faut regarder le Revenu fiscal de référence (RFR). Le RFR est mentionné sur la dernière ligne (après les abattements) de l'avis fiscal d'imposition 2020. Il est à mettre en lien avec le nombre de parts fiscales, et doit être inférieur aux sommes précisées dans le tableau ci-contre pour pouvoir bénéficier des aides aux projets de l'ANCV.

Les aides financières sont attribuées directement aux bénéficiaires, sur les postes de dépenses liés aux séjours (et non au frais de personnel ou de fonctionnement).



20
22

VACANCES OUVERTES, C'EST



+ de 17 000 personnes
qui partent chaque année dans le
cadre des dispositifs VO



1 Organisme de formation pour
mieux appréhender et approfondir
le projet vacances



Sac Ados, un dispositif conçu pour
l'autonomie des 16-25 ans



+ de 500 structures dans toute la
France pour accompagner les projets
vacances



1 Pôle Études pour évaluer les effets
des projets vacances et aider à la
décision



1 Communauté de pratiques pour
fédérer autour du projet vacances

LES CHIFFRES CLÉS 2020 DES APPELS À PROJET VACANCES

- **Près de 12 000 personnes, familles et personnes seules, parties** grâce aux appels à projet vacances, dont 500 non-bénéficiaires de Chèques-Vacances
- **388 projets** ont été financés. Ils sont portés par 244 structures de toute la France
- **Plus d'1,1 million d'euros de Chèques-Vacances** a été attribué, représentant une dépense globale sur le territoire de plus de plus de 4,3 millions d'euros.



DES INTERLOCUTRICES À VOTRE ÉCOUTE

TOUT AU LONG DE LA CONSTRUCTION DU PROJET VACANCES

Sandrine VIGOUROUX, chargée de développement Bretagne
06 07 03 55 59 - svigouroux@vacances-ouvertes.asso.fr

Céline FOURTEAU, chargée de développement Nouvelle-Aquitaine - BORDEAUX
06 08 54 34 16 - cfourteau@vacances-ouvertes.asso.fr

Lucie DURAND, chargée de développement Nouvelle-Aquitaine - POITIERS
06 72 13 05 08 - ldurand@vacances-ouvertes.asso.fr

Coralie CARON, chargée de développement Hauts-de-France
03 20 39 40 19 - ccaron@vacances-ouvertes.asso.fr



ANNEXE 1

CONVENTION D'ENGAGEMENT

Entre les soussignées

VACANCES OUVERTES

Association loi 1901, agréée par le ministère de la Jeunesse et des Sports et organisme de formation, enregistré auprès de la Préfecture de la Région Île-de-France

sise 14 rue de la Beaune, 93100 MONTREUIL

représentée par Marc PILI, délégué général ci-après désigné comme «Vacances Ouvertes»

Nom de la structure :

Sise (adresse complète) :

Représentée par :

Fonction :

ci-après désigné comme «le contractant»

Article 1^{er} : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de préciser les engagements respectifs de l'association Vacances Ouvertes et du Contractant dans le cadre de l'Appel à Projets Vacances 2022.

L'Appel à Projets expérimental *Aides à domicile*, proposé par l'Association Vacances Ouvertes avec le soutien de l'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances (ANCV), a pour objectif de soutenir les structures. L'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances met à la disposition de Vacances Ouvertes des Aides aux Projets Vacances (APV) financées par les excédents de gestion dégagés par l'activité commerciale de l'ANCV.

Article 2 : Descriptif de l'offre proposée par Vacances Ouvertes

Soutien méthodologique : Un échange téléphonique aura lieu afin de statuer sur le soutien du projet. Le porteur du projet peut, à tout moment, solliciter Vacances Ouvertes pour se faire conseiller dans la mise en œuvre de son projet vacances. L'association Vacances Ouvertes organise également dans le cadre de l'Appel à Projets des temps de rencontre. Ces derniers sont destinés aux professionnel·les désigné·es comme "réfèrent·e du projet" et/ou "engagé·e" dans le projet vacances dans la structure.

Soutien financier : L'association Vacances Ouvertes propose pour chaque projet soumis par le Contractant, un soutien financier, délivré sous forme de Chèques-Vacances. Les projets seront étudiés suite à l'échange téléphonique. Le montant de Chèques-Vacances attribué l'est pour le projet précis examiné lors de l'instruction (budget total - nombre de personnes). Tout changement doit être mentionné à l'association Vacances Ouvertes. Le versement est conditionné à la réception de la dotation annuelle en Chèques-Vacances de l'ANCV et à la disponibilité des fonds auprès de Vacances Ouvertes. Vacances Ouvertes s'engage à mener une démarche d'évaluation dans le cadre d'une expérimentation auprès de la structure.

Article 3 : Personne bénéficiaire de l'aide et types de séjours, dépenses pouvant être financées

Conditions d'éligibilité des personnes à l'aide : Ce dispositif s'adresse aux salarié·es de l'aide à domicile nécessitant un accompagnement financier et/ou méthodologique pour accéder aux vacances. Les personnes bénéficiant des Chèques-Vacances doivent pouvoir justifier d'un revenu plafonné. Ce critère s'apprécie à l'aide d'un plafond de ressources fixé par l'ANCV et explicité en page 5 de ce document. Les référent·es du projet s'engagent à conserver les justificatifs de ressources des personnes soutenues pendant une durée de 3 années et les mettre à disposition de l'ANCV si nécessaire.

Séjours pouvant être financés : Pour être soutenus, les projets de vacances doivent porter sur un séjour se déroulant en France ou dans un pays de l'Union Européenne. Les vacances doivent être d'une durée minimale de 2 nuits et d'une durée maximale de 14 nuits. La sélection des personnes devant bénéficier de cette aide est opérée par le Contractant, sous son entière responsabilité. Les Chèques-Vacances attribués ne le sont que pour les bénéficiaires et que pour des frais liés au séjour.

Article 4 : Engagements des structures partenaires

Le Contractant s'engage au respect des points suivants :

- engagement de qualité dans l'aide aux vacances des personnes, dans un esprit conforme aux valeurs de l'association Vacances Ouvertes
- attribution des aides financières conformément aux critères d'éligibilité du public, des séjours et des dépenses, définis à l'article 3
- transmission auprès des bénéficiaires des informations concernant l'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances
- dépôt régulier des justificatifs sur l'extranet (projet vacances, documents administratifs, liste des bénéficiaires)
- intégration du logo Vacances Ouvertes dans votre communication
- conserver pendant 3 ans les justificatifs de ressources
- conserver pendant 3 ans une seule facture justifiant la réalisation du séjour pour chaque foyer
- conserver pendant 3 ans l'annexe RGPD

Attention : pour une même personne, vous ne pouvez faire appel qu'à une seule tête de réseau ANCV pour obtenir des Aides aux Projets Vacances. Ces dernières ne sont pas utilisables pour des séjours Bourse Solidarité Vacances.

Article 5 : Conditions de versement et de rétrocession des aides

La somme correspondant à la subvention au projet attribuée (tel qu'indiqué à l'article 2 de la présente convention) sera adressée sous pli sécurisé au Contractant. Pour toutes les structures, cet envoi n'interviendra qu'après dépôt de la présente convention dûment signée ainsi que le règlement de l'adhésion annuelle à l'association Vacances Ouvertes et les pièces administratives demandées. Tout changement dans le projet et plus précisément concernant le nombre de bénéficiaires devra être communiqué à Vacances Ouvertes. Si le nombre de personnes est inférieur à celui annoncé, une proratisation sera effectuée et, s'il est important, Vacances Ouvertes pourra demander le retour ou le remboursement d'une partie des Chèques-Vacances attribués. Pour une annulation de séjour, un remboursement intégral sera demandé. Les Chèques-Vacances non utilisés devront alors être retournés à l'association Vacances Ouvertes, sous pli sécurisé, au plus tard avant la validation sur APV Web. Les Chèques-Vacances non utilisés lors de l'année en cours ne pourront être utilisés pour l'année n+1. Vacances Ouvertes se réserve la possibilité de contrôler et de ne pas financer le projet même en cas de dépôt de dossier complet et de règlement de l'adhésion à l'association ; les projets vacances ne pourront pas être financés en cas d'enveloppe épuisée.

Fait à, le

Pour le «contractant»

(nom, qualité du signataire et cachet)

Pour l'association Vacances Ouvertes
Marc PILI, délégué général

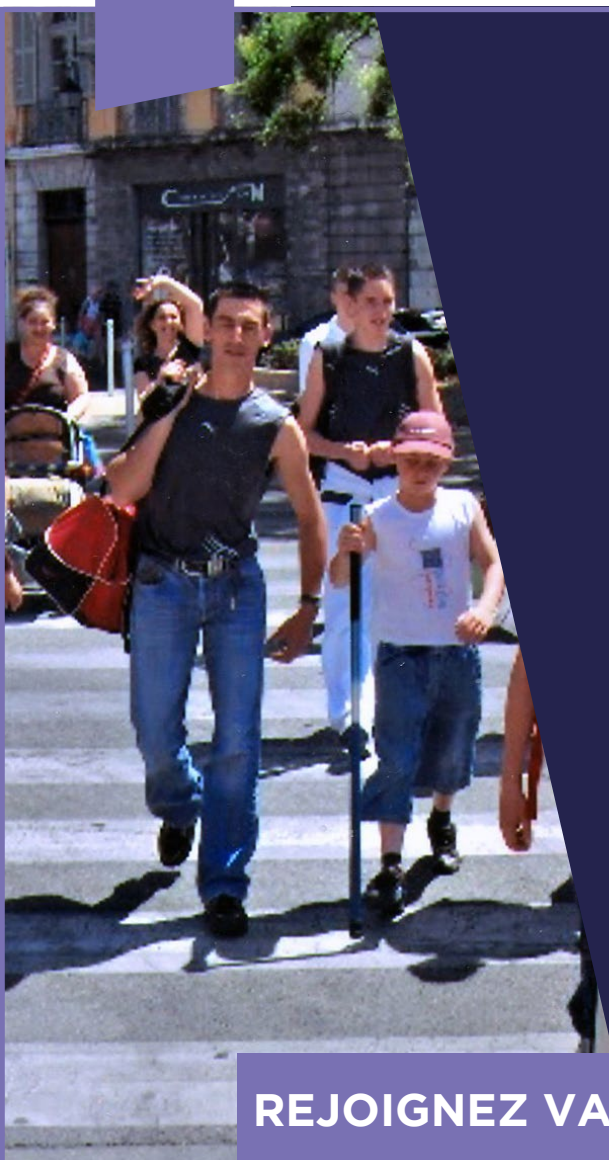


20
22

ANNEXE 2

BULLETIN D'ADHÉSION 2022
ASSOCIATION

VACANCES OUVERTES



VACANCES
OUVERTES

BULLETIN D'ADHÉSION 2022

REJOIGNEZ VACANCES OUVERTES !

Vacances Ouvertes, fondée par Edmond Maire il y a 30 ans, est une association militante, reconnue d'utilité publique, à la jonction de trois univers, l'éducation populaire, l'action sociale et le tourisme social.

Elle défend le droit aux vacances et la dimension émancipatrice de la construction du projet vacances par et pour les jeunes, les familles, les personnes isolées ou en situation de handicap. Par son travail, Vacances Ouvertes a ainsi soutenu, avec ses partenaires, plus d'un demi-million de partant-es.

Adhérer à Vacances Ouvertes, permet de :

📣* Bénéficier des appels à projets portés en partenariat avec l'ANCV, mais pas uniquement ;

C'est aussi :

📣* Penser le bonheur comme un ferment de la construction républicaine et participer de sa réalité grâce aux vacances ;

📣* Reconnaître les effets du projet vacances sur l'inclusion sociale, et professionnelle ;

📣* Un acte de militantisme en faveur du droit aux vacances pour tous.

WWW.VACANCES-OUVERTES.ASSO.FR



20
22

BULLETIN D'ADHÉSION 2022

ASSOCIATION VACANCES OUVERTES

Je soussigné-e,

Nom du-de la représentant-e :

Agissant en qualité de

Fonction :

Dans la structure

Nom de la structure :

Adresse postale complète :

Adresse de facturation (si différente) :

Téléphone :

Mail :

Principe de versement : une cotisation par personne morale / une adhésion par année civile

Adhère aux valeurs de Vacances Ouvertes et m'engage à verser la somme de :

<i>Adhérent-e individuel-le</i>	<input type="radio"/> 35 €
<i>Association</i>	<input type="radio"/> 100 €
<i>Organisme public, institution, collectivité territoriale, Caf, MSA, CCAS, CIAS...</i>	<input type="radio"/> 200 €
<i>Membre bienfaiteur-trice</i>	<input type="radio"/> €

Date et **Signature** du-de la responsable
et **Cachet de la structure**

Cette page est à **imprimer et à renvoyer**
à Vacances Ouvertes accompagnée du
chèque d'adhésion ou d'une demande de
mémoire : Association Vacances Ouvertes
14 rue de la Beaune 93100 Montreuil





ANNEXE 3

INFORMATION DES BÉNÉFICIAIRES SUR L'UTILISATION DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL



Droit d'information des personnes concernées

L'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances (ANCV) s'engage à ce que les données à caractère personnel collectées dans le cadre de la mise en œuvre du programme APV ne soient pas transmises ou communiquées à d'autres fins que de permettre à l'ANCV et à Vacances Ouvertes de suivre le processus de construction des projets de séjours par les Porteurs de projets, de contrôler les aides consenties dans le cadre du programme APV, et d'effectuer des statistiques concernant l'utilisation des aides consenties dans le cadre de ce programme, ces données étant destinées à ses services et sous-traitants chargés de l'exécution du programme APV.

L'ANCV s'engage à respecter et faire respecter par l'ensemble de ses personnels susceptibles d'intervenir dans le cadre de l'exécution du programme APV les obligations suivantes :

- ne prendre aucune copie des documents et supports d'information confiés à l'exception de ceux nécessaires pour les besoins de l'exécution du programme APV,
- ne pas utiliser les documents et informations traités à des fins autres que celles spécifiées ci-dessus

- prendre toutes mesures permettant d'éviter toute utilisation détournée ou frauduleuse des fichiers informatiques dans le cadre de l'exécution du programme APV,
- prendre toute mesure de sécurité, notamment de sécurité matérielle, pour assurer la conservation et l'intégrité des documents et informations traités dans le cadre de l'exécution du programme APV,
- A l'expiration du délai de trois ans courant à compter de la date de fin de séjour du bénéficiaire du programme APV procéder à la destruction de tous fichiers manuels ou informatisés stockant les informations à caractère privé recueillies dans le cadre de l'exécution programme APV.

Le..... en deux exemplaires

(1 pour le bénéficiaire et 1 pour Vacances ouvertes ou le Porteur de projet)

Nom et signature du Bénéficiaire

RGPD : UN ENGAGEMENT POUR MIEUX PROTÉGER LES DONNÉES

Le règlement général pour la protection des données (RGPD), règlement de l'Union européenne est entré en application le 25 mai 2018. Dans le cadre des appels à projet, les bénéficiaires sont amenés à transmettre des données personnelles, tel que le quotient familial par exemple. Le RGPD renforce l'obligation d'information et de transparence à l'égard des personnes dont les données sont traitées.

Ainsi, pour garantir la bonne utilisation et protection des données et respecter le cadre de la réglementation européenne, l'ANCV et Vacances Ouvertes s'attachent à ce que chaque bénéficiaire puisse avoir connaissance de ces engagements formalisés. Les porteurs de projet sont ainsi invités à prendre connaissance de l'annexe 3, intitulée « Information des bénéficiaires sur l'utilisation des données à caractère personnel » et à la faire signer par chaque bénéficiaire du projet vacances.



ILS SOUTIENNENT LES APPELS À PROJETS



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministères
des Solidarités
et de la Santé,
de l'Education
nationale et
de la Jeunesse



Caisse nationale des
allocations familiales



Agence nationale
pour les
Chèques-Vacances



Conseil régional de
Nouvelle-Aquitaine



Conseil régional des
Hauts-de-France



Les Caf du Finistère,
d'Ille-et-Vilaine,
des Côtes d'Armor



Délégation
interministérielle à
la prévention et à la
lutte contre
la pauvreté



VACANCES OUVERTES

ASSOCIATION VACANCES OUVERTES
14, rue de la Beaune - Bât. C - 5e étage
93100 MONTREUIL
Tél : 01 49 72 50 30 - Fax : 01 49 72 79 23
bienvenue@vacances-ouvertes.asso.fr
www.vacances-ouvertes.asso.fr